

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 100283 du 29 décembre 2016
portant attribution du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1636173S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat de formation à l'encadrement opérationnel ;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011 relative à la formation des gradés supérieurs de gendarmerie nationale à l'encadrement opérationnel et au commandement ;

Vu le procès-verbal n° 22024/GR/COCAF du 11 octobre 2016,

Décide :

Article 1^{er}

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel est attribué, à compter du 11 octobre 2016, aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :

Clouaire Carine	NIGEND : 192027
Denis Pierre-André	NIGEND : 173927
Lannoy François-Xavier	NIGEND : 175485
Vandenbroucke Laurent	NIGEND : 165483

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel,
adjoint au sous-directeur des compétences,
J.-V. LETTERMANN